

Compte rendu du
CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 25 février 2019 à 20h en Mairie de Peillonex

Le conseil municipal débute à 20h30

La secrétaire de séance est : Josiane COUDURIER

Présents : Daniel TOLLETI – Daniel VUAGNOUX – Christian RAIMBAULT – Catherine BOSC – Agnès GRIVAZ – Josiane COUDURIER -BŒUF – René CARME – Annie MOREAU — Patrick REY
Mme Catherine BAUD (Trésorière de Saint-Jeoire)

Absents : Michel BERTHET (pouvoir à Daniel TOLETTI) - Sylvaine BOIG (pouvoir à Catherine BOSC) – Denis QUIVET – Hervé BEL

Le quorum est atteint

Le conseil peut débiter

La parole est donnée est Mme La Trésorière qui présente des données chiffrées sur l'état des finances de la Commune :

- La Commune de Peillonex est intégrée à la Communauté de Communes des 4 rivières qui a mis en place le régime de fiscalité professionnelle unique (FPU)
- la situation financière de la Commune est en rupture par rapport aux années précédentes en raison de l'investissement réalisé pour l'extension de l'école des Crys
- la capacité d'autofinancement est toutefois resté à un niveau très satisfaisant par rapport à une collectivité de taille équivalente, notamment en raison des charges de fonctionnement contenus (charges de personnel) et le remboursement exceptionnel de SRB.

Mme la Trésorière remarque que dans le budget, il n'est pas prévu de ligne budgétaire qui pour travaux imprévus (maximum 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles par section).

ORDRE DU JOUR

Délibération D0008-2019 : Fonctionnement des assemblées – Procès-verbal de la séance du 25 février 2019

Le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVER le PV de la séance du 28 janvier 2019

En ce qui concerne les décisions budgétaires :

Les commissions des finances des

- 22 janvier 2019 (2019*01)
- 28 janvier 2019 (2019*02)
- 11 février 2019 (2019*03)
- 25 février 2019 (2019*04)

Ont travaillé sur l'analyse du compte de gestion 2018, du compte administratif 2018, du budget prévisionnel 2019.

Délibération 0009-2019 Décisions budgétaires – Compte de gestion 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Mme Annie MOREAU demande que dans l'exposé du compte de gestion, il est fait référence à la journée complémentaire. A quoi cela correspond cette journée dite complémentaire.

Réponse : la journée complémentaire de clôture de l'exercice budgétaire est la possibilité offerte aux collectivités d'exécuter le budget jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit la clôture de l'exercice. C'est une faculté pour ajuster les dernières opérations comptables (art. L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire sort pour le vote du compte administratif

Délibération 0010-2019 Décisions budgétaires – Compte administratif 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif tel qui suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 321 675,35€

Recettes de fonctionnement : 1 633 750,56€

Dépenses d'investissement : 1 867 094,26€

Recettes d'investissement : 2 044 684,94€

Délibération 0011-2019 Décision budgétaires – Affectation du résultat 2018 vers 2019

Le Conseil municipal à l'unanimité

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

CONSTATE un excédent de fonctionnement de 803 857,73 €

CONSTATE un déficit d'investissement de 76 355,32 €

DECIDE de combler le déficit d'investissement pour 77 000€ au 1068,

DECIDE d'affecter au 002 la différence soit 726 857,73 €.

D'AFFECTER le résultat de l'année 2018 vers l'année 2019.

Délibération 0012-2019 Décisions budgétaires – Budget prévisionnel 2019

Le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le budget prévisionnel 2019 :

Section de fonctionnement équilibrée à 2 143 346,73 €,

Section d'investissement équilibrée à 1 311 411,24 €

Les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 ne sont pas modifiés par rapport à 2018.

Taxe d'habitation : 15,59%

Taxe foncière (bâti) : 10,67%

Taxe foncière (non bâti) : 48,86%

Délibération 0013-2019 Décisions budgétaires – Indemnités à la trésorière

Le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le versement de l'indemnité de Conseil à la trésorière pour un montant brut de 392.86 € soit un montant net d'environ 354.76 €

Délibération 0014-2019 Marchés publics – MAPA 2017-02 Extension et restructuration de l'école - marché complémentaire au lot 07 menuiseries intérieures

Le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE un marché complémentaire au lot n°7 Menuiseries intérieures du MAPA 2017-02 avec l'entreprise ROUX pour un montant de + 13 347,66 € HT

Délibération 0015-2019 Intercommunalité – Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique ICPE relative à la déchetterie intercommunale située sur Peillonex

Le Conseil municipal par une voix contre (N. RUFFIN)

EMET un avis favorable sur le projet exposé, pour l'enquête publique ICPE relative à la déchetterie intercommunale de la communauté de communes des 4 Rivières.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL

- DC 001-19 Attribution du marché à bon de commande Contrat de maintenance et d'entretien des installations d'éclairage public et illuminations à l'entreprise SAS Guy Chatel pour un montant maximum de 15 000 € HT / an